

## RESPECTEZ LA SIGNALISATION... OU APPELEZ POUR SAVOIR SI L'INTERDICTION EST LEVÉE

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, c'est l'horaire de stationnement d'hiver qui est en vigueur. À Verdun, un système téléphonique novateur associé à la signalisation permet aux automobilistes de stationner leur véhicule durant les heures d'interdiction si aucun travail d'entretien n'est prévu comme l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs, le déglacage, l'enlèvement des feuilles mortes ou autres.

En appelant au numéro inscrit en rouge au bas du panneau, vous saurez si vous pouvez stationner votre véhicule ou si vous devez respecter l'interdiction inscrite sur les panneaux.

À chaque jour, à partir de 17 heures, le système téléphonique vous informe du stationnement pour le lendemain.

Pour plus de **stationnement**, un coup de fil suffit!

**765-7111**  
pour les rues suivantes :

- Champlain, Bannantyne, de Verdun, LaSalle, Dupuis
- Hickson (entre Évangéline et Bannantyne)
- Wellington (entre May et LaSalle)
- de l'Église (entre de Verdun et Évangéline)

**765-7222**  
pour les autres rues

### Attention à certaines rues!

Si les enseignes de stationnement dans votre rue ne comportent pas un des numéros de téléphone avec la mention « Sauf avis contraire », vous devez respecter l'interdiction indiquée en tout temps.

Jusqu'au 16 novembre, certaines rues font l'objet de tolérances de stationnement temporaires en raison de travaux. Pour plus de renseignements sur les chantiers en cours, consultez le site de l'arrondissement ([ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)) à la section *Info-travaux*.

### Panneaux orange, On respecte en tout temps

Pour optimiser les opérations de déneigement, des panneaux temporaires de couleur orange indiquant une interdiction de stationnement sont utilisés au besoin les mercredis et les fins de semaine dans les rues suivantes : Champlain, Bannantyne, de Verdun, LaSalle, Dupuis, Wellington (entre May et LaSalle), Hickson (entre Évangéline et Bannantyne), de l'Église (entre de Verdun et Évangéline.) Ces panneaux orange recouvrent entièrement la signalisation permanente. Les périodes d'interdiction indiquées sur ces panneaux doivent être respectées rigoureusement.

[ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)

## OBEY THE SIGNS...OR PHONE TO FIND OUT IF NO-PARKING RESTRICTION HAVE BEEN LIFTED

**November 1 - March 31**, it is the winter schedule that is in force. In Verdun, an innovative telephone system associated with the sign allows motorists to park their vehicle during no-parking hours if no maintenance work has been scheduled, such as snow removal, spreading abrasives, de-icing, removal of fallen leaves, etc.

By phoning the number marked in red at the bottom of the sign, you will find out whether you may park your vehicle or whether you must obey the no-parking restrictions marked on the signs.

Every day, starting at 5 p.m., the telephone system informs you of parking information for the following day.



More **parking** is just a phone call away!

**765-7111**  
for the following streets :

- Champlain, Bannantyne, de Verdun, LaSalle, Dupuis
- Hickson (between Évangéline and Bannantyne)
- Wellington (between May and LaSalle)
- de l'Église (between de Verdun and Évangéline)

**765-7222**  
for other streets

### Pay special attention on certain streets !

If the parking signs on your street don't include any telephone number with the stipulation "Unless otherwise indicated", you must—at all times—obey the no-parking regulation marked there.

On certain streets, until November 16, the no-parking regulations have been temporarily suspended due to roadwork. Further information on current worksites may be found on the Borough's website ([ville.montreal.qc.ca/verdun](http://ville.montreal.qc.ca/verdun)), under *Info-Construction*.

### Orange signs must, be obeyed at all times

In order to optimize snow clearance operations, temporary orange signs indicating no-parking are used, as needed—on Wednesdays and weekends—on the following streets : Champlain, Bannantyne, de Verdun, LaSalle, Dupuis, Wellington between May and LaSalle, Hickson between Évangéline and Bannantyne as well as de l'Église between de Verdun and Évangéline. These orange signs fully cover the permanent sign. The no-parking periods marked on these signs must be strictly obeyed.